



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Difficultés de logement des travailleurs saisonniers

Question écrite n° 17334

Texte de la question

Mme Marie-José Allemand interroge M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, du tourisme et du pouvoir d'achat sur les difficultés croissantes de logement rencontrées par les travailleurs saisonniers dans les territoires touristiques. Dans de nombreux territoires de montagne, littoraux ou fortement touristiques, les employeurs rencontrent aujourd'hui d'importantes difficultés de recrutement, non pas en raison d'un manque de candidats, mais faute de solutions de logement accessibles à proximité des lieux de travail. Cette situation concerne particulièrement les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie-restauration, du commerce, des remontées mécaniques, mais également certains services publics confrontés aux mêmes difficultés d'installation. Le développement des locations touristiques de courte durée et la tension générale sur le marché immobilier accentuent ces phénomènes. Les Hautes-Alpes sont particulièrement concernées par cette situation. Le département repose largement sur une activité touristique saisonnière, qu'il s'agisse des stations de ski, du bassin d'activités du lac de Serre-Ponçon, ou des exploitations agricoles employant un grand nombre de travailleurs saisonniers. Le rapport public thématique de juillet 2025 de la Cour des comptes sur le sujet, *Le logement des travailleurs saisonniers*, témoigne du fait que la question du logement de ces travailleurs demeure largement irrésolue. La Cour souligne que malgré la réalisation en mai 2023 d'un plan national relatif aux saisonniers, celui-ci s'intéresse peu à leur hébergement et demeure « mal connu ou peu pris en compte dans les territoires ». Faute d'une réponse structurée au niveau national, ce sont bien souvent des initiatives locales qui pallient ce manque, alors qu'une meilleure coordination entre l'État, les employeurs et les collectivités territoriales permettrait de penser des solutions plus efficaces et pérennes. Les conséquences sont désormais visibles sur l'activité économique des territoires concernés. Selon le rapport de la Cour des comptes, en 2022, 59 % des entreprises hôtelières avaient réduit leur activité en haute saison faute de personnel. Aussi, elle lui demande les mesures le Gouvernement entend mettre en œuvre afin de soutenir la création, la mobilisation et la rénovation de logements destinés aux travailleurs saisonniers et s'il envisage un plan spécifique en faveur des territoires confrontés à ces tensions.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-José Allemand](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17334

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : [PME, commerce, artisanat, tourisme et pouvoir d'achat](#)

Ministère attributaire : [PME, commerce, artisanat, tourisme et pouvoir d'achat](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juillet 2026](#), page 7040